



Communication des membres AVENIR du
CSE I2S – Février 2024

NAO : Négociations annuelles obligatoires

Le syndicat AVENIR dénonce l'attitude de la direction générale concernant les NAO 2024 qui n'est ni plus ni moins qu'un refus total de négocier. Cette négociation est une mascarade orchestrée par la direction qui après 4 réunions a refusé toutes avancées salariales malgré le contexte de perte de pouvoir d'achat que subissent les salariés suite à l'augmentation des prix notamment énergétiques :

Refus d'augmentation générale des salaires, des astreintes, des primes d'équipes, des primes de surtemps de trajet, des remboursements des frais professionnels, de l'indemnité de télétravail, l'indemnité FMD. Concernant le ticket restaurant la direction augmentera de 9cts au bénéfice du salarié, seule miette que la direction a octroyée pendant cette négociation.

En réalité une seule réunion de négociation aurait suffi tant la direction générale avait déjà préparé son refus de répondre à toute autre revendication salariale. **Ces décisions de la direction en matière salariales sont incompréhensibles alors que les résultats financiers de l'entreprise sont bons, la direction porte une lourde responsabilité sur les conséquences sur le pouvoir d'achat des salariés notamment pour les bas salaires.**

VOS REPRESENTANTS DU PERSONNEL AVENIR

Rachid TOULOUM	élu CSE, DS	06 73 77 60 60
Jean François HEYWOOD	élu CSE,DS	06 32 88 56 77
Michel MARIUS	RS CSE, RP - Latitude	06 15 32 47 30
Ilham TOFFOLETTI	élue CSE, DSC Adj. de l' UES	06 38 27 26 61
Anselme DELEST	élu CSE	06 47 91 04 67
Michel SILLY	élu CSE	06 48 14 95 82
Josiane BOUZAID	élue CSE	
Mustapha OULDATA	RP - Latitude	07 87 28 73 93
Djadid OUSSENI	RP - Toulouse	
Francis ADABUNU	DS	06 43 81 99 90
Vincent LAPORTE	DS	06 12 71 24 49
Joseph RAAD	DSC de l'UES	06 06 40 48 82

Organisation des réunions de CSE national en régions

La Direction refuse d'organiser les réunions de CSE en régions pour des raisons de cout alors que le CSE est national. Elle ne peut gagner sur les deux tableaux !

Les élus AVENIR regrettent la position de la Direction non justifiée qui éloigne les salariés des membres du CSE qu'ils ont élus lors des élections professionnelles !

Plannings de travail posté : SAINT-GOBAIN et NEXTER

Les élus AVENIR dénoncent la mise en œuvre du travail qui permet des remplacements payés en primes alors qu'un accord sur les astreintes est applicable depuis 2016. La Direction profite d'un accord de travail posté signé par TU et S3I pour faire des économies sur le dos des salariés et crée une perte de pouvoir d'achat. Les plannings présentés à la CSSCT et au CSE sont sous dimensionnés en nombre de salariés pour permettre un fonctionnement dans des conditions de travail sécurisées et pour permettre aux salariés de prendre leurs absences légales, congés, maladie, pause de repas de nuit, repos légaux. Malgré l'avis défavorable du CSE la Direction passe outre et décide de mettre en place ces plannings.

AVENIR demandent à la Direction d'alerter les opérationnels des débordements relevés par la CSSCT et le CSE afin de mettre en œuvre des plannings conformes aux règles de droit.

Contactez nous pour vos droits

info@avenir-soprasteria.com

06.06.40.48.82



EULisa à Strasbourg: Vote d'une expertise pour risques graves

La situation des salariés sur le contrat EULisa est alarmante. Des alertes ont été remontées depuis plusieurs mois à la médecine du travail et aux inspections du travail sur les conditions de travail, sur la santé des salariés et concernant des débordements du management. **Les élus du CSE conscients que la situation doit être rapidement corrigée ont voté le recours au cabinet d'expert SEXTANT.**

